pelle ainsi en Angleterre les cours de judicature chargées de statuer sur les affaires civiles distraites, dans ces dernières années, de la compétence des juges de paix. Ces *cours*, qui sont d'institution récente, ont été substituées aux anciennes *cours* comtales (*shire-mote*) présidées par les shérifs et autres juridictions civiles. Depuis 1861, elles remplacent également les *cours* spéciales qui connaissaient des affaires de faillite (*bankruptcy and insolvency courts*). Il y a une *cour de comté* par district formant un comté ou une fraction de comté avec les bourgs et cités qui s'y trouvent. La circonscription des districts est réglée par le lord chancelier. La loi limite à soixante le nombre des juges des *cours de comté* pour l'Angleterre et le pays de Galles, et la nomination de ces magistrats appartient au lord chancelier. Chaque juge dessert un ressort (*circuit*), composé généralement de plusieurs districts, où il va siéger alternativement : il est assisté d'un greffier (*registrar*) par chaque district, et d'un ou plusieurs trésoriers, selon l'importance de son ressort. Les *cours de comté* connaissent de toutes les affaires civiles dont l'objet n'excède pas 50 liv. sterl. Elles jugent aussi les affaires plus importantes qui sont de la compétence des *cours* supérieures, lorsque les parties le demandent de commun accord. Les jugements sont rendus avec le concours d'un jury, à moins que les intéressés ne déclarent s'en rapporter à la seule décision du juge.

Les juges, greffiers et trésoriers des *cours de comté* jouissent de traitements à la charge de l'Etat. Toutes les autres dépenses, telles que celles du matériel et du logement, incombent aussi à l'Etat; mais, en compensation, la loi impose certains droits et honoraires aux plaideurs. L'appel sur les décisions des *cours de comté* est dévolu aux *cours* d'assises.

Ces *cours* ont été constituées en 1847 par l'acte du parlement intitulé : Ch. 95 du statut 9 et 10 de la reine Victoria. A cet effet, l'Angleterre et le pays de Galles ont été divisés en 509 districts, pour chacun desquels il y a une *cour de comté*. Ces districts sont eux-mêmes groupés en 59 ressorts. Le juge doit siéger au moins une fois par mois au chef-lieu de son district. Ce fonctionnaire peut cependant modifier cet intervalle, qui ne doit, en aucun cas, dépasser deux mois. Les juges des *cours de comté* sont nommés par le lord grand chancelier ou par le chancelier du duché de Lancastre pour le Lancashire. Ils sont choisis parmi les avocats ayant au moins sept ans d'exercice, sont amovibles et ne peuvent pas exercer d'autres fonctions. Outre leurs frais de voyage, ils reçoivent 1,000 livres par an. Ces juges ont le droit de se choisir un suppléant (*deputy*) parmi les avocats remplissant les conditions requises pour être juge. Ces choix doivent être soumis à l'approbation du lord chancelier. Les juges peuvent se faire remplacer pendant deux mois chaque année par leurs suppléants, qui président également en cas de maladie. Ces *cours* ne peuvent connaître des questions de propriété territoriale, de marchés, de franchises, de bornage ou d'actions en diffamation, en séduction ou en rupture de promesse de mariage. Dans les questions de succession, elles sont compétentes lorsque la valeur des biens contestés est inférieure à 5,000 fr., s'il s'agit de biens mobiliers, ou à 7,500 fr., s'il s'agit d'immeubles. Leur compétence s'arrête également à ce chiffre dans les affaires de banqueroute. En matière de douanes, elles valident en dernier ressort les saisies portant sur des valeurs de moins de 2,500 fr. Elles ont le droit de prendre des mesures pour empêcher les débiteurs de s'enfuir, lorsqu'il s'agit d'une créance de plus de 500 fr. Elles statuent également sur les gages dus aux mineurs. Ces *cours* jugent en moyenne un million d'affaires par an, et quoiqu'on puisse faire appel de la plupart de leurs décisions, on n'use que très-peu de cette faculté. Il y a en moyenne un appel sur 28,000 jugements.

— Démonol. *Cour infernale*. Cette *cour*, dans le système des démonologues, constitue le gouvernement intérieur des Etats infernaux. Elle est ainsi composée : princes et grands dignitaires : Belzébuth, chef suprême de l'empire infernal; Satan, prince détrôné, rival de Belzébuth; Eurynome, prince de la mort; Molock, prince du pays des larmes; Pluton, prince du feu, gouverneur général des pays enflammés; Pan, prince des incubes; Lilith, prince des succubes; Léonard, grand maître des sabbats; Baalberith, grand pontife, maître des alliances; Proserpine, souveraine princesse des esprits malins. Ministres : Adramelek, grand chancelier; Astaroth, grand trésorier; Nergal, chef de la police secrète; Baal, général en chef des armées infernales; Leviathan, grand amiral. Ambassadeurs : Belphégor, ambassadeur en France; Mammon, ambassadeur en Angleterre; Bélial, ambassadeur en Italie; Rimmon, ambassadeur en Russie; Thamuz, ambassadeur en Espagne; Hutgin, ambassadeur en Turquie; Martinet, ambassadeur en Suisse. Justice : Lucifer, grand justicier; Alastor, exécuteur des hautes œuvres. Maison des princes : Verdelet, maître des cérémonies; Succor Benoth, chef des eunuques; Chamos, grand chambellan; Melchom, trésorier payeur; Nisroch, chef de la cuisine; Behemoth, grand échanson; Dagon, grand panetier; Mullin, premier valet de chambre. Menus plaisirs : Robal, directeur des spectacles; Asmodée, surintendant des maisons de jeu; Nybbas, grand paradiste; Antechrist, escamoteur.

Cette ridicule parodie des *cours* terrestres fut sans doute primitivement une simple plaisanterie, que des écrivains spéciaux acceptèrent avec le plus grand sérieux. L'auteur des *Farfadets*, Berbiguier de Terre-Neuve du Thym, s'imagina de prouver l'existence de cette *cour*, et lui trouva des représentants directs parmi les habitants de Paris.

Cour Batave. On désignait sous ce nom, dont une enseigne rappelle seule aujourd'hui le souvenir, une double cour assez vaste entourée de bâtiments élevés sur l'emplacement de l'ancienne église du Saint-Sépulcre et de ses dépendances, et dont l'entrée portait, sur la rue Saint-Denis, le nº 124. En 1791, une compagnie de Hollandais ou Bataves acquit le terrain et les bâtiments de cette église devenue propriété nationale, et elle y fit élever, quelques années après, les constructions dont nous venons de parler, et qui reçurent, à cause de la nationalité des acquéreurs, le nom de *cour Batave*. La façade des bâtiments sur la rue Saint-Denis mesurait 28 toises de longueur, et la profondeur de l'édifice était de 68 toises. Cette construction, due aux architectes Sobre et La Happe, ne manquait pas de goût, ni même d'un certain luxe. Sur le sommet d'un petit campanile élevé sur le corps de bâtiment du fond, on voyait une petite statue de Mercure, emblème du commerce. La principale cour, dont le plan était un parallélogramme, était entourée de portiques et d'une galerie couverte, bordée de boutiques. De cette cour et sur la même ligne, à travers un espace ménagé entre deux corps de bâtiment et au fond d'une seconde cour, on apercevait dans une vaste niche un bassin d'où s'élevait sur un piédestal une figure de bronze dans le goût égyptien, tenant de chaque main une corne d'abondance. Cette décoration contribuait à donner à l'édifice un caractère monumental. Ce bassin fut cependant supprimé dans la suite et une boutique vint en occuper l'emplacement. L'édifice n'était d'ailleurs pas entièrement terminé, surtout dans sa partie décorative, quand la compagnie hollandaise fut forcée de liquider et dut mettre en vente à son tour son acquisition. La propriété fut vendue à la banque territoriale. Outre les deux cours dont nous venons de parler, il en existait une troisième à la droite de la niche mentionnée plus haut: cette cour, comme les deux autres, était entourée de bâtiments réguliers, construits avec goût. Elle devait, suivant le plan auquel il ne fut pas donné suite, communiquer avec la rue Aubry-le-Boucher. La cour Batave a entièrement disparu sous le marteau des démolisseurs, lors de l'expropriation nécessitée par le percement du boulevard de Sébastopol et le dégagement des abords des Halles. Son souvenir n'est plus rappelé, comme nous l'avons dit, que par l'enseigne d'une boutique située à l'angle de la nouvelle rue Aubry-le-Boucher et de la rue Saint-Denis, et qui en marque assez exactement l'emplacement.

Cour des Miracles. Les lecteurs de *Notre-Dame de Paris* n'ont pas oublié l'énergique peinture que Victor Hugo a faite de ce lieu étrange, qu'on aurait peine à reconnaître aujourd'hui dans la paisible impasse qui en a conservé le nom. Sauval, dans son livre des *Antiquités de Paris*, en donne la description suivante : « Elle consiste en une place d'une grandeur très-considérable et en un très-grand cul-de-sac, puant, boueux, irrégulier, qui n'est point pavé. Autrefois il confinait aux dernières extrémités de Paris; à présent, il est situé dans l'un des quartiers les plus mal bâtis, les plus sales et les plus reculés de la ville, entre la rue Montorgueil, le couvent des Filles-Dieu et la rue Neuve-Saint-Sauveur, comme dans un autre monde. Pour y venir, il se faut souvent égarer dans de petites rues vilaines, puantes, détournées; pour y entrer, il faut descendre une assez longue pente tortue, raboteuse, inégale. J'y ai vu une maison à demi enterrée dans la boue, toute chancelante de vieillesse et de pourriture, qui n'a pas quatre toises en carré, et où logent néanmoins plus de cinquante ménages chargés d'une infinité de petits enfants légitimes, naturels ou dérobés. On m'a assuré que dans ce petit logis et dans les autres habitaient plus de cinq cents grosses familles entassées les unes sur les autres. Quelque grande que soit cette cour, elle l'était autrefois beaucoup davantage. De toutes parts, elle était environnée de logis bas, enfoncés, obscurs, difformes, faits de terre et de boue, et tous pleins de mauvais pauvres. » La cour des Miracles de Sauval, on le voit, est une sorte de transition entre la cour actuelle et l'ancienne et primitive cour des Miracles, repaire des truands, et pour laquelle nous renvoyons le lecteur à *Notre-Dame de Paris*. La cour des Miracles jouissait du droit d'asile; ce droit provenait-il de priviléges spéciaux accordés jadis à la corporation de l'argot, ou seulement de la tolérance des prévôts de Paris? C'est ce que l'on ne saurait décider. Ce qui est certain, c'est que dans les rares circonstances où les soldats du guet étaient forcés d'y pénétrer, ils ne le faisaient qu'avec une répugnance très-marquée. En pareil cas, en effet, que la tentative d'invasion des gens du roi eût lieu le jour ou la nuit, le cri d'un truand veilleur, répercuté par tous les échos, donnait toujours l'alerte. Que faire alors? S'enfoncer dans ce dédale, s'y prendre comme dans une toile d'araignée gigantesque? Le guet, fidèle à sa réputation pacifique, préférait rentrer paisiblement chez lui. D'ailleurs l'aspect de la cour des Miracles durant le jour n'était pas le même que pendant la nuit. Le jour, silence profond, la nuit, vacarme infernal. La cour des Miracles était le repaire de tout ce que Paris recélait de gueux, et Dieu sait si cette vermine était nombreuse alors! Faux aveugles, faux boiteux, lépreux parfaitement sains, mais horribles à voir, bateleurs, etc., etc., tout ce monde, le jour venu, se répandait par la ville et ne rentrait que le soir. Alors c'était une ripaille effrénée, le principe fondamental du code de ces gueux étant de ne rien garder pour le lendemain. A côté de ces orgies sans nom, nous avons à signaler des contradictions étranges : les argotiers ou truands avaient volé à l'église Saint-Pierre-aux-Bœufs une statue de pierre représentant le Père Eternel, et l'avaient érigée dans une niche, sur leur place principale. Elle était fort vénérée. En outre, ils reconnaissaient une véritable hiérarchie; on distinguait dans les truands trois catégories principales : les *capons* ou voleurs, les *francs-mitous* ou mendiants, et les *rifodés* ou vagabonds. Un roi électif les gouvernait; il avait sa bannière et ses armoiries, savoir : un chien mort porté au bout d'une perche. Auprès du roi était la cour, qui ressemblait assez à celle de Lucifer : ducs d'Egypte, archisuppôts, dignitaires de l'empire de Galilée. Telle était cette « redoutable cour des Miracles où jamais honnête homme n'a pénétré, cercle magique où les officiers du Châtelet et les sergents de la prévôté qui s'y aventuraient disparaissaient en miettes; cité des voleurs, hideuse verrue à la face de Paris, égout d'où s'échappait chaque matin et où revenait croupir chaque nuit ce ruisseau de vices, de mendicité, de vagabondage, toujours débordé dans les rues des capitales, ruche monstrueuse où rentraient le soir avec leur butin tous les frelons de l'ordre social; hôpital menteur où le bohémien, le moine défroqué, l'écolier perdu, les vauriens de toutes les nations, Espagnols, Italiens, Allemands; de toutes les religions, juifs, chrétiens, mahométans, idolâtres, couverts de plaies fardées, mendiant le jour, se transfiguraient la nuit en brigands; immense vestiaire en un mot, où s'habillaient et se déshabillaient à cette époque tous les acteurs de cette comédie éternelle que le vol, la prostitution et le meurtre jouent sur le pavé de Paris. C'était une vaste place irrégulière et mal pavée, comme toutes les places de Paris alors. Des feux autour desquels fourmillaient des groupes étranges y brillaient çà et là. Tout cela allait, venait, criait. On entendait des rires aigus, des vagissements d'enfants, des voix de femmes. Les mains, les têtes de cette foule, noires sur le fond lumineux, y découpaient mille gestes bizarres. Par moments, sur le sol où tremblait la clarté des feux mêlée à de grandes ombres indéfinies, on pouvait voir passer un chien qui ressemblait à un homme, un homme qui ressemblait à un chien. Les limites des races et des espèces semblaient s'effacer dans cette cité comme dans un pandémonium. Hommes, femmes, bêtes, âge, sexe, santé, maladies, tout semblait être en commun parmi ce peuple, tout allait ensemble mêlé, confondu, superposé. Chacun y participait de tout. »

A cette merveilleuse page de Victor Hugo, que nous n'avons pu résister à mettre sous les yeux de nos lecteurs, nous n'ajouterons, nous, que quelques mots. Nous rappellerons d'abord l'hypothèse avancée par un certain nombre d'historiens mécréants, qui expliquent le grand nombre de miracles du moyen âge par l'existence de cette cour. Faut-il rechercher là l'origine du mot? Toujours est-il qu'il n'était pas rare alors de voir dans une procession de moines portant sur leurs épaules la châsse de leur bienheureux patron, tantôt un lépreux, tantôt un boiteux, tantôt un épileptique se traîner dévotement sur les genoux, toucher la châsse et se relever immédiatement guéri. Le miracle était évident : lépreux, boiteux, épileptiques étaient connus du peuple depuis de longues années comme incurables, et malheur à qui eût mis en doute leur guérison miraculeuse. Ajoutons que plus d'une fois on avait vu des moines pénétrer impunément dans la cour des Miracles, privilége dont, on l'a vu, ils étaient à peu près seuls à jouir.

Cependant les siècles marchèrent, et Sauval nous a dit ce qu'était devenue de son temps la cour des Miracles. A cette époque déjà, elle était bien déchue; sa dernière heure allait sonner. En 1656, une armée véritable d'archers et de commissaires envahit la rue Saint-Sauveur : on voulut résister, on n'en eut pas le temps; on voulut fuir, le quartier était cerné. Il était réservé à Louis XIV de briser cette royauté du roi de Thune qui avait, elle aussi, ses lettres d'ancienneté. Mendiants, infirmes vrais ou faux, voleurs, vagabonds, tout fut trié, examiné, envoyé soit en prison, soit à l'hôpital. La cour des Miracles avait vécu. Elle eut son oraison funèbre. Le poëte Benserade composa immédiatement un ballet, où, sous le titre de la *Nuit*, il essaya de mettre en scène les mœurs et les bizarreries de la cour des Miracles. Ce ballet fut dansé devant Louis XIV, qui s'en divertit beaucoup.

En terminant, nous citerons l'opinion de Dulaure, qui prétend que le nom de cour des Miracles ne s'appliquait pas jadis uniquement à l'impasse qui porte ce nom. Suivant lui, Paris renfermait plus d'un asile de ce genre. Nous indiquerons, d'après cet historien : la cour du Roi-François; la cour Sainte-Catherine, rue Saint-Denis; la cour de la Jussienne; les cours des Miracles des rues du Bac et de la rue de Reuilly. On pourrait y ajouter les rues de la Grande et de la Petite-Truanderie, des Mauvais-Garçons et des Francs-Bourgeois, dont les noms disent assez le caractère des habitants primitifs. Mais la véritable et célèbre cour des Miracles n'en demeure pas moins celle dont nous avons ébauché l'histoire.

Cour de Worms, poëme allemand du XIIe siècle. Il est tiré des traditions burgondes et gothiques et fait partie de la seconde série du *Heldenbuch* (*Livre des héros*). C'est un roman chevaleresque et féerique où l'enjouement et la grâce tempèrent sans cesse l'horreur des armes. L'impression générale est moins la crainte que le plaisir. — La belle et puissante Brimhilde, reine des Burgondes, a invité à un brillant tournoi, dans un parc émaillé de roses, les rois Attila et Theudéric, que combattront ses plus braves chevaliers. La fête a lieu, mais les hôtes étrangers en recueillent seuls toute la gloire. En présence du séduisant cortége de beautés accourues pour les voir, les douze Amelungen, guerriers goths, triomphent des douze Niebelungen, guerriers burgondes, et Sigfrid lui-même est vaincu par le noble et heureux Theudéric, qui reçoit le prix de sa valeur.

Cour d'Attila (LA), vieux poëme allemand, du cycle des *Niebelungen*; il a été remanié au XVe siècle par Gaspard von der Roen. En voici l'analyse : Durant un joyeux festin, dans le palais d'Attila, une jeune fille, revêtue d'une robe éblouissante d'or et de pierreries, s'élance tout à coup dans la salle et se jette aux genoux du roi, implorant sa protection contre le terrible géant Wunderer qui la poursuit. Théodoric de Vérone promet de la défendre. Tout à coup les portes qu'on a fait barricader volent en éclats, et le géant entre dans la salle, précédé de sa meute. Les chiens hurlent et se jettent sur la belle inconnue, mais le prince de Vérone les saisit l'un à près l'autre et les écrase contre le mur.

Le géant le somme de livrer la jeune fille; Théodoric refuse et le défie; mais, avant de combattre, il lui demande la cause de sa haine pour elle. Wunderer raconte alors qu'ils avaient été fiancés l'un à l'autre par leurs parents dans le pays des Maures, et que la jeune fille avait ensuite dédaigné son amour et refusé ses hommages. « J'ai juré de la dévorer, conclut le géant, afin qu'elle n'appartienne jamais à un autre qu'à moi. »

Le combat s'engage aussitôt; Théodoric tue le géant, lui tranche la tête et la soulevant par les cheveux : « Dévore maintenant cette jeune fille, si tu peux! » s'écrie-t-il avec un rire féroce. — La jeune fille le remercie, le serre tendrement dans ses bras, puis se glisse hors de la salle et oncques on ne la revit.

Cour de Paradis (LA), poëme allégorique d'un moine du XIIIe siècle. C'est le tableau d'une fête que Dieu le Père donne à tous les saints, le jour même où on les fête tous ensemble sur la terre. Ce poëme naïf est très-précieux à cause de la peinture qu'il fait des mœurs et des usages de cette époque. La fête donnée par Dieu le Père est calquée sur les cours plénières tenues de temps à autre par les rois et les principaux seigneurs.

Dieu eut un jour l'idée de réunir tous ses saints, et de tenir cour plénière. Ayant donc appelé Simon et Jude, il les chargea d'aller par toutes les chambres et dortoirs de son paradis, pour annoncer la fête et y inviter de sa part les élus des deux sexes. Le lendemain matin, dès que le soleil parut, les deux envoyés se mirent en route, une clochette en main, pour s'acquitter de cette commission. Le premier logement qu'ils rencontrèrent fut celui des anges; ces esprits, tous beaux à merveille, s'amusaient à jouer et à folâtrer dans leur chambre. Simon, pour se faire entendre, sonna sa clochette à la porte; aussitôt tout le monde se tut, et les archanges Gabriel et Michel, qui luttaient ensemble, vinrent lui demander ce qu'il y avait pour son service. L'apôtre les invita, eux et leur compagnie, à la fête que le sire Dieu devait donner le jour de la Toussaint. Gabriel remercia au nom de la troupe, et assura que tous y seraient. Les apôtres continuèrent leur voyage, frappant successivement à la porte des patriarches, des martyrs, des confesseurs et des innocents. Ils arrivèrent ensuite au côté où étaient les femmes, et commencèrent leurs visites par la chambre de virginité. Là il n'y avait que des pucelles, toutes parfaitement belles, et la tête parée d'un chapel magnifique. Plus loin logeaient des dames qui n'étaient inférieures aux pucelles ni par leur beauté ni par leur parure; c'étaient les veuves qui, pour l'amour de Jésus, avaient renoncé à de secondes noces, et n'avaient voulu avoir que lui pour époux.

Au jour indiqué, Gabriel parut à la tête des chérubins, des séraphins, des anges et des archanges; tous entrèrent en voltigeant, en caracolant et en chantant un *Te Deum*; ils saluèrent Jésus, qui était assis aux pieds de sa Mère, et, comme les plus légers, ils allèrent se placer au plus haut étage de la salle. Après eux vinrent les patriarches, les apôtres, les martyrs, les confesseurs, qui entrèrent en répétant des chansons d'amour populaires au temps où l'auteur écrivait. On vit ensuite s'avancer Catherine, Agnès, Cécile, Marguerite, et toute la troupe des pucelles; puis les veuves, ornées d'un riche manteau et la tête couverte d'un voile; enfin les femmes mariées, qui tenaient leurs époux par la main. Toutes arrivaient en fredonnant des vers assez lestes; elles faisaient une révérence à la Vierge, qui les bénissait, et s'inclinaient devant son Fils, qui les exhortait toutes à être gaies et à se bien divertir.

Quand tout le monde fut entré, Jésus appela Pierre et lui ordonna de fermer les portes et de n'ouvrir qu'aux gens bien connus. L'apôtre répondit que tout était fermé, et commença la cérémonie en chantant : « Vous qui aimez, venez ici; vous qui n'aimez pas, sortez de ce lieu. » Ensuite Jésus se leva, et pria sa Mère de faire les honneurs à toute cette belle compagnie, pour laquelle il était mort, et qui l'avait si bien servi sur la terre. « Volontiers, beau fils, » répondit celle-ci qui, se levant à son tour, alla prendre Madeleine; puis, toutes deux s'avançant dans la salle se mirent à chanter : « Que tous ceux qui sont amoureux viennent danser, les autres non. » Aussitôt anges, pucelles, dames, martyrs, veuves et patriarches se mêlent et commencent une danse générale, pendant que quelques anges voltigent autour de l'assemblée, soufflant de toute part de la vapeur d'encens, et que les quatre évangélistes, placés aux quatre coins de la salle, jouent des rondes et des airs de danse. A son tour, Jésus vient prendre sa Mère; celle-ci retrousse sa cotte, et tous deux se mettent à danser. Puis, le divin danseur embrasse sa danseuse en chantant :

Embracez-vous, de par amor,
Embracez-vous.

et tous de l'imiter.

Mais, pendant qu'on se réjouissait au ciel, on souffrait dans le purgatoire, et le cri des âmes implorant miséricorde parvint jusque dans la salle de bal, malgré le bruit de la fête. Tous les saints se mirent à implorer Jésus, qui serait resté inexorable, si sa Mère ne s'en fût mêlée. Celle-ci se borna à demander que le supplice des patients fût suspendu seulement pendant deux jours. « Mère, répondit Jésus, que ce que vous désirez soit fait. J'accorde non-seulement deux jours, mais trois; car je veux que tout mon paradis sache que je vous aime. » Ainsi disant, il lui baisa les yeux et la bouche, qu'elle avait plus vermeille et plus douce qu'une rose épanouie. A l'instant les flammes du purgatoire s'éteignirent, et devinrent pour les patients aussi douces que le lait. Il y eut grande joie au ciel.

Depuis cette époque, tous les ans, à pareil jour, les feux du purgatoire sont éteints. Cette croyance sur la suspension des tourments infligés aux âmes du purgatoire a été longtemps et universellement admise. En France, on a même cru que semblable privilége était accordé au jour de Pâques. « Quant aux damnés, ajoute l'auteur en finissant, jamais ils n'auront un seul moment de répit et de consolation. » Triste conclusion d'un joyeux récit! Nous disons joyeux, non pas pour faire entendre qu'il y ait dans le fabliau que nous avons analysé la moindre intention railleuse; tout y trahit, au contraire, de la part de l'auteur, la volonté bien expresse d'édifier ses lecteurs et une évidente naïveté.

Cour (LES HONNEURS DE LA), ouvrage de la vicomtesse de Furnes, publié pour la première fois par Lacurne de Sainte-Palaye, à la fin de ses *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*. Ce livre nous fait connaître dans le plus grand détail les vieux usages des cours de France et de Bourgogne; il n'omet aucune des distinctions établies alors pour marquer la différence des rangs. On y voit combien, dans ces anciens temps, on était ferme sur l'étiquette et attentif à relever les moindres irrégularités en ce genre. Cependant cette rigueur commençait à se relâcher dès la fin du XVe siècle; la vicomtesse de Furnes s'en plaint comme d'un abus dont les conséquences lui paraissent fort graves.

Aliénor de Poitiers, vicomtesse de Furnes, était une dame de la cour de Bourgogne; elle ne parle dans son ouvrage que des choses qu'elle a vues elle-même, ou qu'elle a apprises d'Isabelle de Souze, sa mère. Zélée pour le maintien de l'ancien cérémonial, elle en discute les particularités avec une précision scrupuleuse. Elle ne borne point ses observations aux prérogatives particulières aux rois et aux princes, elle y fait entrer les moindres priviléges des seigneurs et des simples gentilshommes. C'est un tableau où le cérémonial politique du XVe siècle se trouve représenté avec ordre et bonne foi. Voici, par exemple, le cérémonial usité pour les repas : « J'ay ouy dire à madame ma mère qu'en sept semaines que madame la duchesse Isabeau de Portugal fut devers le roy et la royne de France, oncques elle ne disna ne souppa avecq aucun des deux; mais madame la Dauphine venait bien vers madame la Duchesse, et là estoient elles aucunes fois deux ou trois jours sans se partir. Et vit madame ma mère que l'on servit madame la Dauphine *à couvert* (les plats couverts comme marque d'honneur), et madame la Duchesse de Bourgogne point; et quand madame la Dauphine avoit lavé avec deux bassins, l'on apportoit à laver à madame avec un bassin et un aiguier, sans faire essay; et pareillement à la table quand elles lavoient. Mais quand madame la Duchesse avoit lavé à la table, on lui bailloit la serviette et elle la prenoit par dessoubs, et quand elle avoit essuyé, elle la bailloit de costé à son écuyer tranchant, ou à un autre qui la prenoit; et puis au lever de la table elle s'agenouilloit jusque en terre, et en toutes choses madame la Duchesse faisoit aussi grand honneur à madame la Dauphine qu'elle en faisoit à la royne. » Voici une manière de porter le deuil, qui, je le crois, plairait médiocrement à nos contemporaines : « J'ay ouy dire que la royne de France doibt demeurer un an entier sans partir de sa chambre là où on lui dit la mort du roy son mary. Madame de Charolois, fille du ducq de Bourbon, son père estant trépassé, incontinent qu'elle sceut sa mort, elle demeura en sa chambre six semaines, et estoit tousjours couchée sur un lict couvert de drap blancq de toille, et appuyée d'oreillers. La chambre estoit toute tendue de drap noir, et en bas un grand drap noir, en lieu de tapis velu. »

Cour et de la ville (JOURNAL DE LA) [1789-92], feuille ultra-royaliste, qui poursuivait de ses attaques grossières et diffamatoires, même les royalistes les plus dévoués quand ils faisaient la plus légère concession. Pour en donner une preuve, reproduisons un article publié dans son numéro du 6 décembre 1791 sous le titre de *Compte rendu des livres nouveaux : Histoire naturelle des serpents*, par M. de Lacépède, ci-devant comte de Lacépède, et actuellement *serpent à sonnette du Manége* (il était alors président de l'Assemblée, qui siégeait au Manége), avec cette épigraphe : *Homo sum*, etc., dont voici la traduction libre : « Serpent je suis, tout serpent m'intéresse. » Suivant ce fameux naturaliste, on distingue deux classes de serpents (allusion aux deux Assemblées constituante et législative). *Première classe*. Le serpent Necker, qui se voit à Coppet. C'est le plus adroit et le plus dangereux de tous. Le serpent Pétion, dégénération du serpent python. Le serpent Riquetti (Mirabeau), qui fait encore du mal même après sa mort. Le serpent Barnave, qui ne se repaît que de sang (allusion cruelle à la malheureuse phrase : *Le sang qui coule est-il donc si pur?* V. BARNAVE). Le serpent Talleyrand. Il n'est rien que ne dévore son insatiable avidité. Le serpent Montesquiou a quelque affinité avec le caméléon. Le serpent La Fayette, naturellement timide et craintif, va rarement seul; est très-dangereux, même pendant son sommeil (allusion à ce fameux sommeil de quelques heures pendant la nuit du 5 au 6 octobre). Jadis on ne le voyait que dans l'Amérique septentrionale; on assure qu'on le rencontre à présent dans les montagnes de l'Auvergne. *Seconde classe*. Le serpent Fouché, cruel et lascif. On dit qu'il a sur la tête une espèce de tonsure. Le serpent Brissot. On le voit tantôt ramper, tantôt *voler* (autre diffamation. V. BRISSOT, BRISSOTER). Le serpent Condorcet. Il porte des *cornes* sur la tête (allusion grossière et calomnieuse à laquelle se complaisaient les insulteurs royalistes), etc., etc.

Cour de Célimène (LA), opéra-comique en deux actes, paroles de M. Rosier, musique de M. Ambroise Thomas, représenté à l'Opéra-Comique le 11 avril 1855. M. Rosier n'a pas donné moins de quatorze soupirants à la coquette Célimène. Un commandeur et un jeune officier se disputent sa main; ce dernier se révolte contre les caprices de la comtesse Célimène, et finit par épouser la baronne sa sœur. Quoique plusieurs incidents dramatiques dissimulent la trop grande simplicité du fond, la donnée de la pièce est peu musicale; une étude psychologique ne convient pas à une œuvre lyrique. La partition est cependant pleine de morceaux intéressants. L'ouverture a une sonorité délicieuse, et son dessin est des plus ingénieux. Les chœurs des prétendants, au commencement et à la fin du premier acte, sont traités avec esprit et habileté. On a applaudi les airs destinés à faire valoir le talent des interprètes et expressément écrits pour eux, c'est-à-dire pour Mmes Miolan-Carvalho, Colson et M. Bataille. Jourdan a joué le rôle du chevalier.

— **Allus. hist.** **C'est la cour du roi Pétaud.** Autrefois, en France, toutes les communautés se nommaient un chef qu'on appelait roi. Les mendiants mêmes en avaient un, et on l'appelait par plaisanterie le *roi Pétau*, du mot latin *peto*, je demande. On juge bien qu'un pareil roi n'avait pas beaucoup d'autorité sur ses sujets.

Cette locution : *C'est la cour du roi Pétaud*, est devenue proverbiale pour désigner un lieu, une maison où chacun veut commander et où il n'y a que de la confusion; se dit encore d'une réunion où tout le monde veut parler à la fois :

Oui, je sors de chez vous fort mal édifiée :
Dans toutes mes leçons je suis contrariée;
On n'y respecte rien, chacun y parle haut,
Et c'est tout justement *la cour du roi Pétaud*.
MOLIÈRE.

Cour du roi Pétaud (LA), comédie représentée à Paris, en 1829, au théâtre du Vaudeville. La pièce eut un succès de fou rire, ce qui est un succès après tout. « Rien de plus décousu, rien de plus trivial, » disaient les critiques du temps. Mais il faut prendre la pièce comme elle se donne : c'est une parodie, et rien de plus. On venait de jouer le *Henri III* d'Alexandre Dumas; le succès de cette pièce avait piqué au vif les classiques; les La Harpe et les Campistron du temps n'avaient point assez d'anathèmes. Les attaques sérieuses n'ayant point réussi, on essaya de la parodie. La *Cour du roi Pétaud* fit plus pour le parti des classiques que tous les feuilletons des critiques. Le roi Pétaud (c'est le roi Dagobert) est entouré de sa mère, de sa femme, du duc et de la duchesse de Childebrand, du comte de Saint-Flandrin, de M. de La Palisse, de saint Eloi, de son fils Oculi et de Nostradamus. Deux partis divisent la cour et le royaume : l'un veut que le roi porte les culottes à l'envers, l'autre qu'il les porte à l'endroit. La reine mère intrigue pour qu'il n'en porte pas du tout, et elle s'en charge. Toutes les situations du drame de M. Dumas étaient ainsi grotesquement parodiées. Mais tout l'entrain que les auteurs malicieux de la *Cour du roi Pétaud* avaient mis dans leur pièce ne put empêcher le public d'applaudir encore le *Henri III* d'Alexandre Dumas. Il consentit à rire au Vaudeville, mais il ne siffla point pour cela à la Porte-Saint-Martin, et il eut deux fois raison.

Le Théâtre des Variétés a joué en 1869, une *Cour du roi Pétaud*, ineptie qui n'a pu longtemps tenir l'affiche.

COURABLE adj. (kou-ra-ble — rad. *courir*). Léger à la course. ‖ Vieux mot.

— Véner. Bon à courir, à chasser à courre : *Le cerf est la plus grande de nos bêtes* COURABLES. *La taille du lièvre et celle du cerf sont les plus éloignées de la proportion des bêtes* COURABLES. (Salnove.) *Nous n'avons rencontré que la voie d'une biche : ce n'est point une bête* COURABLE. (J. Lavallée.)

COURADE s. f. (kou-ra-de). Pêch. Espèce de sardine du Croisic.

COURADOUX s. m. (kou-ra-dou — mot provenç. qui signif. *corridor*, et qui est formé du lat. *currere*, courir). Anc. mar. Espace compris entre les deux ponts d'un navire. ‖ On dit aussi CORRADOUX.

COURAGE s. m. (kou-ra-je — du lat. *cor*, cœur). Force d'âme, énergie morale qui fait braver le danger ou supporter le mal avec constance : *Un grand* COURAGE. COURAGE *mâle, viril*. COURAGE *guerrier*. COURAGE *civil*. *Perdre, reprendre* COURAGE. *Manquer de* COURAGE. *Faire preuve de* COURAGE. *Le* COURAGE *qui affronte le péril doit s'appeler audace plutôt que force, s'il est poussé par une ambition personnelle et non par l'intérêt public.* (Platon.) *Le* COURAGE *n'est pas un instinct aveugle; ce n'est pas l'amour du danger, ce n'est pas une manie qui fait chercher ce que tout le monde redoute, c'est la science de distinguer ce qui est mal d'avec ce qui ne l'est pas; le* COURAGE *s'occupe très-sérieusement de sa propre conservation, mais il sait souffrir ce qui n'a que l'apparence du mal.* (Sénèque.) *La raison supporte les disgrâces, le* COURAGE *les combat; la patience et la religion les surmontent.* (Mme de Sév.) *Il en est du* COURAGE *comme de la naissance : ceux qui se parent sans cesse de l'un ou de l'autre se laissent soupçonner de n'avoir ni l'un ni l'autre.* (Mme de Sév.) *Le* COURAGE *humain est faux; ce n'est qu'un effet de la vanité : on cache son trouble et sa faiblesse.* (Fén.) *Le vrai* COURAGE *consiste à envisager tous les périls, et à les mépriser quand ils sont nécessaires.* (Fén.) *Le véritable* COURAGE *est très-opposé à la témérité qui n'examine rien.* (Fonten.) *La plupart des animaux ont plus d'agilité, plus de vitesse, plus de force, et même plus de* COURAGE *que l'homme.* (Fén.) *Rien n'est plus capable d'inspirer du* COURAGE *à une femme que l'intrépidité d'un homme qu'elle aime.* (L'abbé Prévost.) *Les actes de* COURAGE *sont des chimères pour les âmes faibles.* (J.-J. Rouss.) *Le* COURAGE *qui nous jette dans la mort n'est que le* COURAGE *d'un instant; la patience est le* COURAGE *de la vertu.* (B. de St-P.) *Les hommes ne languissent dans la misère que parce qu'ils manquent de* COURAGE. (Dumarsais.) *Le* COURAGE *est à peine le commencement de la gloire, les autres vertus font le héros.* (Mme de Lambert.) *Dans les Etats despotiques, l'éducation est toute employée à briser les* COURAGES. (Turgot.) *Le vrai* COURAGE *est la première des vertus; il donne le pouvoir de les pratiquer toutes.* (De Ségur.) *Le vrai* COURAGE *est avant tout le sang-froid et la possession de soi-même dans le danger.* (V. Cousin.) *Ce qui fait le* COURAGE *de l'homme, c'est d'avoir en lui-même un motif suffisant pour braver le danger.* (Mme Guizot.) *Le* COURAGE *de l'Italien est un accès de colère; le* COURAGE *de l'Allemand, un moment d'ivresse; le* COURAGE *de l'Espagnol, un trait d'orgueil.* (H. Beyle.) *La société ne manquera jamais de défenseurs, pour peu qu'elle sache distinguer le talent et honorer le* COURAGE. (E. de Gir.) *C'est un* COURAGE *de mauvais aloi que celui qui se puise au fond d'un verre de vin.* (V. Cherbuliez.)

C'est dans les grands dangers qu'on voit les grands [*courages*.
RÉGNIER.

Le *courage* est souvent un effet de la peur.
CORNEILLE.

La vraie épreuve du *courage*
N'est que dans le danger que l'on touche du doigt.
LA FONTAINE.

Rien ne plaît tant aux yeux des belles
Que le *courage* des guerriers.
(*Vaudeville*.)

Un *courage* indompté, dans le cœur des mortels,
Fait ou les grands héros ou les grands criminels.
VOLTAIRE.

Le *courage* du cœur, c'est la philosophie
Qui nous ramène à Dieu.
Mme L. COLET.

. . . . Quand le ciel en colère
De ceux qu'il persécute a comblé la misère,
Il les soutient souvent dans le sein des douleurs,
Et leur donne un *courage* égal à leurs malheurs.
VOLTAIRE.

— Résolution, énergie de caractère qui porte à avouer et à soutenir ce que l'on pense ou ce que l'on croit : *Avoir le* COURAGE *de ses opinions, de sa foi.*

— Zèle, énergie, ardeur persévérante : *Travailler avec* COURAGE. *Comptez que je vous servirai avec* COURAGE. *Ceux-là ne sont pas dignes d'être aidés qui n'ont pas le* COURAGE *de s'aider.* (Corbon.)

— Passion, colère : *Si j'en croyais mon* COURAGE, *je lui tordrais le cou.*

— Hardiesse de conception : *Ces sortes d'idées hardies, pourvu qu'elles le soient dans de certaines bornes, partent d'un* COURAGE *d'esprit rare même parmi ceux qui ont le* COURAGE *du cœur.* (Fonten.) *C'est le* COURAGE *d'esprit qui fait perdre ou conserve les Etats, qui les élève ou qui les abaisse.* (Volt.)

— A signifié Dessein, résolution, conduite.

Elle qui n'eust, avant que plorer son délict,
Autre ciel pour objet que le ciel de son lict,
A changé de *courage*, et confite en destresse,
Imite avec des pleurs la sainte pécheresse.
RÉGNIER.

— En mauv. part. Dureté de cœur, insensibilité, audace blâmable : *Il eut le* COURAGE *de résister à nos larmes. Comment y a-t-il des hommes qui ont le* COURAGE *d'aller dépenser leur salaire au cabaret, quand leurs enfants manquent de pain? Bien des personnes très-courageuses n'auraient pas le* COURAGE *de saigner un poulet.*

— Par ext. Personne considérée au point de vue de son courage : *C'était une femme forte, un* COURAGE *viril. Ces* COURAGES *si fiers, accoutumés dans les armées à un pouvoir absolu, rapportaient avec la victoire un esprit de hauteur toujours à craindre dans un Etat libre.* (Vertot.)

La fortune ennemie a peur des grands *courages*.
CORNEILLE.

La parole suffit entre les grands *courages*.
CORNEILLE.

O la lâche personne! ô le faible *courage*!
MOLIÈRE.

Homère aux grands exploits anima les *courages*.
BOILEAU.

Quels *courages* Vénus n'a-t-elle point domptés?
RACINE.

— Elliptiq. *Courage*, Prenez courage, allez, n'hésitez pas, ne vous arrêtez pas : COURAGE, *Molière! voilà le bon comique.* (Ménage.)

Mais *courage*, il s'émeut, je vois couler ses larmes
CORNEILLE.

— *Prendre son courage à deux mains*, Faire effort sur soi-même pour prendre et exécuter une résolution : *Allons,* PRENDS TON COURAGE À DEUX MAINS *et va faire cette visite.*

— Bot. Ancien nom de la bourrache.

— **Épithètes.** Ardent, bouillant, brûlant, enflammé, surexcité, martial, belliqueux, indompté, intrépide, invincible, extraordinaire, surhumain, ferme, mâle, noble, généreux, héroïque, obstiné, opiniâtre, acharné, indomptable, infatigable, aveugle, farouche, cruel, féroce, fier, orgueilleux, superbe, rebelle, sourd, imprudent, téméraire, audacieux, prudent, tranquille, paisible, calme, réfléchi, oisif, inutile, malheureux, stérile, faible, incertain, douteux, chancelant, flottant, ébranlé, étonné, énervé, affaibli, abattu, altéré, amolli, engourdi, ranimé, relevé, affermi, raffermi, endurci, éprouvé, inébranlable.

— **Syn.** **Courage, bravoure, cœur,** etc. V. BRAVOURE.

— **Antonymes.** Couardise, faiblesse, lâcheté, poltronnerie, pusillanimité, timidité.

— **Allus. littér.** **Et dans de faibles corps s'allume un grand courage,** Allusion à un vers de Racine le fils, dans son poëme de la *Religion*. Le poëte parle des nids et des soins que les oiseaux apportent à élever leur couvée :

Que de berceaux pour eux aux arbres suspendus!
Sur le plus doux coton que de lits étendus!
Le père vole au loin, cherchant dans la campagne
Des vivres qu'il rapporte à sa tendre compagne;
Et la tranquille mère, attendant son secours,
Echauffe dans son sein le fruit de leurs amours.
Des ennemis souvent ils repoussent la rage,
Et dans de faibles corps s'allume un grand courage.

Dans sa traduction des *Géorgiques* de Virgile, Delille a trouvé ce vers si bien frappé et s'adaptant si naturellement à la nature de son sujet, qu'il l'a fait entrer de toutes pièces dans sa description du combat des abeilles :

L'air au loin retentit du choc des bataillons;
Le globe ailé s'agite et roule en tourbillons;
Précipité des cieux, plus d'un héros succombe :
Ainsi pleuvent les glands, ainsi la grêle tombe
A leur riche parure, à leurs brillants exploits
Au fort de la mêlée on distingue les rois;
Ils pressent le soldat, ils échauffent sa rage,
Et dans un faible corps s'allume un grand courage

« Oui, l'homme a la force; mais cette constance dont il se vante en sus, il la tient surtout de la femme. Constance, patience, longue espérance, sont surtout la vertu des faibles; c'est leur force. L'homme, dans l'adversité, d'abord s'irrite, bientôt se rebute; la femme pleure, et dans ces pleurs de la femme il retrempe son courage. Par elle, il dure et apprend le véritable héroïsme. A l'occasion, elle saura lui donner l'exemple : alors elle sera plus sublime que lui, l'amazone l'emportera sur le héros, car elle est la force dans la faiblesse :

Et dans un faible corps s'allume un grand courage. »
PROUDHON.

— Prov. hist. **Honneur au courage malheureux!** V. VICTIS HONOR.

COURAGEUSEMENT adv. (kou-ra-jeu-zeman — rad. *courageux*). Avec courage; avec zèle, constance, fermeté : *Le chrétien s'occupe* COURAGEUSEMENT *de son devoir.* (Boss.) *Chacun doit suivre* COURAGEUSEMENT *sa destinée; il est inutile de s'affliger.* (Fén.)

— Ironiq. Avec une ardeur sans danger, avec une patience qui n'offre aucune difficulté : *Ils ruminent tout ce qui est entre la Somme et l'Oise, et tant que personne ne leur résiste, ils tiennent* COURAGEUSEMENT *la campagne.* (Volt.) *Bossuet endura* COURAGEUSEMENT, *pour le service de Dieu, le martyre des autres dans les Cévennes.* (Vacquerie.)

COURAGEUX, EUSE adj. (kou-ra-jeu, en-ze — rad. *courage*). Qui a du courage, de la fermeté : *Ceux qui sont nés nobles ou* COURAGEUX *n'en parlent point, et laissent aux autres le soin d'en parler.* (Mme de Sév.) *Apprenez à être* COURAGEUX *dans l'adversité pour n'être jamais misérables.* (J.-J. Rouss.) *Beaucoup de gens confondent l'audace avec le courage; cependant ils diffèrent : Catilina était audacieux, et César* COURAGEUX. (Mme de Blessington.) ‖ Qui a du zèle, qui montre une ardeur persévérante : *Être* COURAGEUX *au travail.*

— Qui se fait avec courage; qui dénote du courage : *Entreprise* COURAGEUSE. *Patience* COURAGEUSE. *Acte* COURAGEUX. *La pénitence doit être véritable, constante et* COURAGEUSE. (Pasc.) *On opina par boules sur la punition que l'abbé de Saint-Pierre avait encourue; toutes ces boules, à l'exception d'une seule, furent pour l'exclure de nos séances; cette boule* COURAGEUSE *fut donnée par Fontenelle.* (D'Alemb.)

— Substantiv. Personne qui a du courage : *Le* COURAGEUX *est assuré contre les périls dans les entreprises considérables, mais le magnanime va plus loin encore.* (Boss.)

— s. f. pl. Entom. Famille d'aranéides de New-York.

— **Antonymes.** Capon, coïon, couard, faible, lâche, peureux, poltron, pusillanime, timide.

COURAI ou **COURAY** s. m. (kou-rè — rad. *corroi*). Mar. Composition appliquée sur la carène des bâtiments pour la garantir de la piqûre des vers. ‖ V. COURÉE. On dit aussi COUROI.

COURAILLER v. n. ou intr. (kou-ra-llé; *ll* mll. — fréquent. de *courir*). Fam. Ne faire que courir, aller sans cesse de côté et d'autre : *On les laisse* COURAILLER *dans les cours, écuries et dépendances de l'auberge, ou trotter par la ville.* (Balz.)

— Pop. Faire le coureur, donner dans la galanterie facile, et aussi Changer très-fréquemment dans ses amours : *Une liaison, pas positivement, je* COURAILLE... — *Vous courtisez la brune et la blonde* (Labiche.)

COURAILLEUR s. m. (kou-ra-lleur; *ll* mll. — rad. *courailler*). Fam. Homme qui court de çà de là, qui est continuellement en course.

— Pop. Coureur de femmes, homme qui cherche les amours faciles.

COURALIN s. m. (kou-ra-lin). Mar. Petite pirogue de plusieurs pièces et à fond plat, en usage dans les colonies occidentales.

COURALTAI s. m. (kou-ral-ta-i). Hist. Assemblée générale des hordes tartares, qui avait lieu, chaque année, au printemps.

COURAMMENT adv. (kou-ra-man — rad. *courant*). D'une manière courante, rapide, facile : *Lire, écrire* COURAMMENT. *Lire* COURAMMENT *dans les astres. Lire* COURAMMENT *dans les yeux, dans la pensée de quelqu'un. Qui sait* COURAMMENT *bien son Sirey ou son Dalloz est un jurisconsulte suffisant, un Bayard encapuchonné, un avocat sans peur et sans reproche.* (Cormen.)

OURAND (Jean), général français, né à Ajaccio (Corse) en 1795, mort en 1856. Il entra au service en 1809, se distingua pendant la campagne de Saxe, reçut en 1814 le grade de lieutenant, et fut mis en disponibilité en 1819, à cause de ses opinions bonapartistes. M. Courand fit alors ses études de droit et devint avocat à Marseille; mais, après 1830, il reprit, avec le grade de capitaine, sa carrière interrompue, fit la campagne de Belgique (1832), se battit en Afrique en 1841-1842, devint colonel en 1848, prit part à la répression de l'insurrection de Lyon en 1849, et enfin fut nommé, en 1851, général de brigade et commandant de la place de Paris.

COURANT (kou-ran) part. prés. du v. Courir : *Des cavaliers* COURANT *dans la plaine. Des chasseurs* COURANT *un cerf. S'enfuir en* COURANT. *En* COURANT *après le plaisir, on attrape la douleur.* (Montesq.) *En* COURANT *une chose, on en rencontre une autre.* (Beaumarch.)

L'ignorance en *courant* fait sa ronde homicide.
DELILLE.

La victoire en *courant* renouvelle les rois.
C. DELAVIGNE.

C'est en *courant* qu'on vit dans le siècle où nous [sommes.
C. DELAVIGNE.

Des êtres par milliers suivent l'instinct fata
En *courant* après l'or par le bien et le mal.
A. BARBIER.

— Loc. adv. *Tout-courant* ou *Tout courant*, Très-vite, en toute hâte : *On vint m'avertir qu'il était chez moi, je m'y rendis* TOUT-COURANT. (Acad.) *Elle envoie* TOUT COURANT *savoir de* Mme *du Châtelet si SaMajesté passera.* (Mme de Sév.) *Vitray, dit-il, vous allez partir* TOUT-COURANT *pour Londres.* (Alex. Dum.) ‖ Sans hésiter, sans s'arrêter, couramment : *Il récite ces vers* TOUT-COURANT. ‖ Cette locution vieillit.

COURANT, ANTE adj. (kou-ran, an-te — rad. *courir*). Qui court; ne s'emploie dans ce sens propre que pour désigner les chiens dont on se sert pour prendre le gibier à la course : *Un chien* COURANT. *Une chienne* COURANTE.

— Se dit des eaux vives qui coulent continûment : *Un ruisseau d'eau* COURANTE. *C'est un acte très-méritoire aux Indes, de prier Dieu dans l'eau* COURANTE. (Montesq.) *La politesse est comme l'eau* COURANTE, *qui rend unis et lisses les plus durs cailloux.* (Boiste.)

En ces lieux nuls ruisseaux *courants*
N'augmentent le tribut dont s'arrosent les plaines.
LA FONTAINE.

— Qui est en cours, en parlant des divisions du temps : *Mois* COURANT. *Terme courant. Année* COURANTE. ‖ Qui a cours, qui a une application continue et actuelle, en parlant d'un droit ou d'une obligation : *Les intérêts* COURANTS.

Si mieux n'aime la mère en créer une rente
Dès le décès du mort *courante.*
LA FONTAINE.

— Qui a un cours légal : *Monnaie* COURANTE. *Le crédit est l'ensemble de combinaisons qui fait du travail et des valeurs oscillantes une sorte de monnaie* COURANTE *et productive.* (Proudh.)

— Fig. Usuel, général, ordinaire, vulgaire, facile : *Affaires* COURANTES. *Modes* COURANTES. *N'aimer que la musique* COURANTE. *L'italien était une langue* COURANTE *du temps de l'Arioste et du Tasse.* (Volt.) *Il y a une sorte d'industrie* COURANTE, *qui attire toutes les facultés et entraîne tous les esprits.* (Balz.) *La richesse, c'est la puissance sous sa forme la plus* COURANTE, *la plus commode, la plus incontestée.* (E. Scherer.)

— Calligr. *Ecriture courante*, ou substantiv. *Courante*, Ecriture usuelle, rapide, facile de forme. ‖ On dit aussi EXPÉDIÉE et CURSIVE.

— Bang. et Comm. *Compte courant*, Etat indiquant le débit et le crédit respectifs de deux négociants qui sont en relation d'affaires : *Des différentes méthodes de tenir les* COMPTES COURANTS *portant intérêts, on en distingue surtout deux : l'ancienne ou la directe, et la nouvelle ou l'indirecte.* (J. Schneider.) ‖ *Main courante*, Registre dans lequel on inscrit toutes les opérations autres que celles des recettes et des payements d'espèces, à mesure qu'elles se font, et sans autre ordre que celui de leur succession. On dit aussi BROUILLARD. ‖ *Prix courant*, Prix qui est à peu près le même chez tous les marchands, et aussi Bulletin sur lequel un marchand détaille les prix de ses diverses marchandises : *Acheter au* PRIX COURANT. *Consulter le* PRIX COURANT *d'un marchand de vin. La concurrence fait baisser le* PRIX COURANT *au niveau des frais de production.* (J.-B. Say.)

— Métrol. Se dit d'une mesure servant à évaluer la longueur d'un objet, sans tenir compte de sa largeur ni de son épaisseur : *Aune* COURANTE. *Toise* COURANTE. *Mètre* COURANT. *Cent mètres* COURANTS *de papier sans fin.*

— Mar. *Pièces courantes*, Pièces qui glissent, qui obéissent aisément. ‖ *Manœuvres courantes*, Cordages mobiles qui servent à tout moment à la manœuvre. ‖ *Cape courante*, Cape dans laquelle on a laissé assez de voiles pour pouvoir gouverner.

— Typogr. *Titre courant*, Titre en petites capitales, qui se répète au haut de chaque page de tout un livre ou d'une des divisions de ce livre.

— Bot. *Feuille courante*, Feuille qui s'allonge sur la tige en l'embrassant.

COURANT s. m. (kou-ran — rad. *courir*). Cours, fil, mouvement et direction d'une eau vive : *Suivre le* COURANT *de l'eau. Suivre le* COURANT *du fleuve. Remonter le* COURANT.

Un torrent n'a jamais cause plus de ravage
Que lorsqu'à son *courant* on ferme le passage.
VOLTAIRE.

Un agneau se désaltérait
Dans le *courant* d'une onde pure,
Un loup survint à jeun qui cherchait aventure.
LA FONTAINE.

‖ Masse d'eau vive, d'eau en mouvement : *Les plus grands* COURANTS *d'eaux vives qu'il y ait au monde sortent tous des montagnes à glace.* (J.-J. Rouss.) On dit plus ordinairement COURS.

— Par anal. Se dit des gaz, et particulièrement de l'air en mouvement suivant une direction déterminée : COURANT *d'air.* COURANT *de gaz hydrogène.* COURANT *atmosphérique. Un* COURANT *d'air augmente de vitesse comme un courant d'eau, lorsque l'espace de son passage se rétrécit.* (Buff.) *L'exposition à un* COURANT *d'air très-rapide est une cause très-active de l'augmentation de la soif.* (Brill-Sav.)

— Par ext. Mouvement continu de personnes ou de choses tendant vers un même lieu, suivant une même direction : *Des* COURANTS *et des contre-*COURANTS *d'hommes armés d'armes de rencontre se choquaient et se mêlaient dans les escaliers, dans les galeries et dans les cours.* (D. Stern.)

— Succession du temps; cours de la période de temps où l'on est : *Le* COURANT *des âges, des siècles. Dans le* COURANT *de l'année, du mois, de la semaine. Dans le* COURANT *de l'hiver. Les générations ne sont qu'usufruitières des trésors que le* COURANT *des âges dépose temporairement dans leurs mains.* (Toussenel.)

— Fig. Cours, série d'objets ou de faits qui se succèdent sans interruption; marche progressive; charme, entraînement : *Le* COURANT *des idées. Le* COURANT *de la civilisation. Le* COURANT *des passions. Lorsqu'on est entraîné dans un* COURANT *de crimes, on ne s'arrête pas quand on veut.* (V. Hugo.) *Les idées ont un* COURANT *irrésistible qui entraîne même les populations les plus stagnantes.* (Lamart.) *La vie a pour tous le même* COURANT, *les mêmes rêves, les mêmes écueils, le même port.* (A. Karr.) *Il est des* COURANTS *de pensée qu'on ne peut établir qu'en combattant nettement les* COURANTS *contraires.* (Ste-Beuve.) *Il y a dans l'abîme du cœur humain des* COURANTS *qui le traversent à diverses profondeurs, et que l'expérience a bien de la peine à suivre.* (L. Bersot.) *Il se dégage des grandes agglomérations d'êtres qui composent l'humanité un* COURANT *vivifiant de traditions éternelles.* (Mme L. Colet.) *Le niveau des idées, chez nous, n'est pas toujours fort élevé, mais il s'y produit un* COURANT *rapide.* (E. Scherer.) *La politique sans* COURANTS *et sans idées, la politique stagnante est mortelle.* (E. de Gir.) *La logique des choses est un* COURANT *qui ne tarde pas à entraîner les téméraires qui tentent de le remonter.* (E. de Gir.) *Il y a un* COURANT *de l'opinion qui égare presque toujours.* (J. Simon.) ‖ Cours ordinaire, manière d'être habituelle : *Le* COURANT *des affaires. Notre malade va mieux; il a repris son* COURANT, *son petit* COURANT. *Suivez le* COURANT *ordinaire de la maison pour la pauvreté.* (Boss.)

— *Au courant*, Dans l'état que comporte et que demande la succession du temps et des choses : *Mes écritures ne sont pas au* COURANT. *Un bon teneur de livres doit toujours être au* COURANT. ‖ *Au courant de*, Renseigné sur : *Être au* COURANT *de ce qui se passe. Se mettre au* COURANT *des progrès de la science. Je vous tiendrai au* COURANT *de ce qu'on aura décidé. Un bon journal est un ami qui nous met au* COURANT *des affaires.* (Boiste.) ‖ *Au courant de la plume*, En écrivant sans effort, sans calcul, d'une façon rapide et facile : *Écrire un chapitre au* COURANT DE LA PLUME.

— Argot. Truc, secret de l'affaire, fin mot : *Savoir le* COURANT. *Montrer le* COURANT *à quelqu'un.*

— Mar. Endroit de la mer où les eaux ont un mouvement propre indépendant de l'action des vents : *Le grand* COURANT *équatorial paraît dû à des causes analogues à celles qui donnent naissance aux moussons.* (A. Maury.)

La rame est impuissante, et la mer nous emporte
Au gré de ses *courants.*
A. BARBIER.

‖ Partie d'une manœuvre qui passe dans les poulies.

— Archit. *Courant de comble*, Comble considéré seulement dans sa longueur.

— Bours. et Comm. Mois actuel, mois qui court : *J'irai vous voir le dix du* COURANT. *Je vous payerai cette somme fin du* COURANT, ou elliptiq. *fin* COURANT. ‖ Terme qui court, en parlant des intérêts : *Il fallait payer l'arriéré d'abord, puis le* COURANT, *et le tout en numéraire.* (Thiers.) ‖ *Courant du marché*, Prix actuel des denrées.

— Théât. *Mettre une pièce au courant du répertoire*, La mettre parmi les pièces qui se jouent habituellement : *La* Dame blanche *restera toujours au* COURANT DU RÉPERTOIRE *de l'Opéra-Comique.*

— Phys. Déplacement continu de fluide dans un conducteur mis en contact avec une source d'électricité : *Le* COURANT *d'une pile. Toute cause qui produit de l'électricité peut donner lieu à des* COURANTS *électriques.* (Focillon.)

— **Syn. Courant, cours.** Le *courant*, c'est l'eau en mouvement et acquérant une force plus difficile à vaincre par l'effet de ce mouvement même; dans un fleuve où la vitesse de l'eau n'est pas la même partout, le *courant* n'est que la partie où cette vitesse est le plus rapide. Le *cours*, c'est la marche de l'eau dans telle ou telle direction, ou depuis tel point jusqu'à tel autre; cependant on dit bien que le *cours* d'un fleuve est rapide, impétueux; mais on ne voit alors que le mouvement seul sans fixer son attention sur l'eau elle-même; si l'on se représentait un bateau luttant contre l'eau devenue plus puissante par le mouvement, on dirait qu'il remonte le *courant* plutôt que le *cours.*

— **Antonyme.** Stagnant (en parlant de l'eau).

— **Encycl.** Phys. — I. COURANTS ÉLECTRIQUES (électro-dynamique). Si, à chacun des pôles d'une pile électrique on attache un fil de métal, et que l'on rapproche l'une contre l'autre les extrémités libres des deux fils, il se fait aussitôt, dans le corps de la pile et dans les fils, un mouvement d'électricité auquel on a donné le nom de *courant.*

Ces fils, qu'on pourrait d'ailleurs remplacer par tout autre corps conducteur, sont les électrodes ou réophores de la pile. Quand ils se touchent, le circuit parcouru par le *courant* est dit fermé; quand ils ne se touchent pas, si l'électricité ne peut franchir l'intervalle qui les sépare, le circuit est ouvert.

Le mot *courant*, dont la signification ordinaire implique l'idée d'une direction déterminée et unique, n'a peut-être pas été très-heureusement choisi, puis qu'il doit exprimer le conflit qui a lieu dans le conducteur par la rencontre des deux électricités que fournit la pile. En effet, le fluide positif et le fluide négatif, s'écoulant chacun par un pôle distinct, vont l'un vers l'autre dans toute l'étendue du circuit et se traversent en quelque sorte mutuellement. Ils forment ainsi deux *courants* contraires, et nous verrons tout à l'heure comment M. de la Rive en conçoit. Mais, pour la commodité du langage et des représentations graphiques, on est convenu de ne parler que du *courant* d'électricité positive, et cette convention admise, on appelle sens du *courant* la direction suivie par l'électricité positive, direction qui est du pôle positif au pôle négatif.

Ampère a proposé et fait accepter une personnification encore plus complète du *courant.* Il suppose un observateur couché le long du fil qui traverse le *courant*, de manière que l'électricité positive entre par les pieds et sorte par la tête, et il appelle *gauche, droite, face* et *dos* du *courant*, la gauche, la droite, la face, le dos de l'observateur ainsi placé. Il suffit, pour donner ensuite des sens nets à ces expressions, de dire quel point regarde l'observateur.

— *Hypothèse de M. de la Rive sur la constitution du courant.* On conçoit aujourd'hui le *courant électrique* comme résultant d'une série de décharges intermoléculaires, dont on peut se faire une idée assez exacte par l'expérience du carreau magique. Supposons le fil conjonctif de la pile décomposé en sections moléculaires A, B, C (fig. 1), allant du pôle

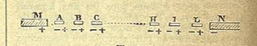

Fig. 1.

positif M au pôle négatif N. Sous l'influence de l'électricité positive du pôle M, l'électricité naturelle de la molécule A est décomposée; la négative se porte vers le pôle M, et la positive vers la molécule B, sur l'électricité de laquelle elle opère une décomposition pareille. Le pôle négatif N agit, de son côté, sur la molécule voisine I, en attirant son électricité positive et en repoussant sa négative. Chaque molécule est donc, pour ainsi dire, transformée en une pile, dont le pôle positif est tourné vers N, et le pôle négatif vers M. On exprime cet état des molécules en disant qu'elles sont *polarisées.* Quand les fluides opposés ont acquis une tension suffisante pour vaincre la résistance des espaces intermoléculaires, ils se combinent, reprennent à l'état naturel, puis se décomposent de nouveau, si la pile continue de fonctionner. Ainsi il ne faut pas se représenter le *courant* sous la figure de deux ruisseaux d'électricité, marchant l'un à travers l'autre en sens opposés; il est formé, dans l'hypothèse de M. de la Rive, par une série de décompositions électriques instantanées, en sorte qu'il n'y a *courant* d'électricité que parce qu'il y a *courant* de décompositions. V. ÉLECTRICITÉ.

— *Courants hydro-électriques et courants thermo-électriques.* Œrsted distingue deux sortes de *courants* : le *courant hydro-électrique*, fourni par les piles ordinaires, dans lesquelles l'électricité résulte de l'action d'un liquide sur un métal, et le *courant thermo-électrique*, produit par l'électricité que la chaleur développe dans les métaux soudés ensemble. Cette dernière espèce de *courants* a été découverte en 1821 par Seebeck, de Berlin, qui, ayant formé un circuit métallique en soudant un barreau de bismuth à une lame de cuivre et chauffé l'une des deux soudures, remarqua que le circuit était parcouru par un *courant* capable de dévier notablement l'aiguille aimantée. Le *courant* allait de la soudure chaude à la froide, en passant d'abord par le cuivre. Deux métaux, quels qu'ils soient, soudés ensemble donnent un *courant* thermo-électrique, dont l'intensité et le sens dépendent des métaux associés. Le *courant* le plus intense est produit par l'antimoine et le bismuth. V. PILE THERMO-ÉLECTRIQUE et THERMO-MULTIPLICATEUR.

— *Intensité des courants.* Œrsted, ayant par hasard, en 1819, disposé, parallèlement à une aiguille aimantée mobile sur un pivot, un fil

de métal traversé par un *courant électrique*, remarqua que l'aiguille quittait le méridien magnétique, et formait avec lui un angle d'autant plus grand que le *courant* était plus intense. C'est sur ce phénomène que l'on s'est appuyé pour comparer les intensités des *courants* et pour construire un certain nombre d'appareils propres à mesurer ces intensités. (V. BOUSSOLE DES SINUS, BOUSSOLE DES TANGENTES, MULTIPLICATEUR, RÉOMÈTRE.) Variables de formes et d'usages, ces appareils concourent tous au même but : constater la déviation qu'un *courant* est capable d'imprimer à une aiguille aimantée mobile.

De prime abord, on est porté à croire que les intensités des *courants* doivent être proportionnelles aux déviations de l'aiguille, en sorte que, si celles-ci étaient évaluées au moyen d'un limbe circulaire horizontal, on aurait par la même la mesure de celles-là. Mais une considération géométrique très-élémentaire va faire ressortir l'inexactitude dont ce mode de mesure serait entaché. Soit (fig. 2)

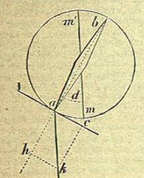

Fig. 2.

mm' la direction que prend l'aiguille aimantée sous la seule action du magnétisme terrestre. Si l'on fait passer parallèlement à cette direction un *courant* d'intensité I, il dévie l'aiguille d'un angle *d*, et, quand elle est dans cette position, il fait équilibre à l'action terrestre; il peut être, par conséquent, mesuré par la force représentative de cette action. Figurons la direction et l'intensité de cette force par la droite *ak*, qui est parallèle à *mm'*; cette force résulte des deux composantes *ah* et *ac*, dont la première est annulée par la résistance même de l'aiguille. C'est donc à la composante efficace *ac* que l'intensité du *courant* fait équilibre, en sorte que l'on peut écrire $I = ac$.

Maintenant, supposons que, l'intensité du *courant* étant augmentée, l'angle *d* devienne *b*; dans le triangle rectangle *ack*, dont l'hypoténuse est invariable, l'angle *ake*, qui est égal à *d*, sera doublé également, mais le côté opposé à cet angle ne sera pas double de *ac*. Donc l'intensité du *courant* ne sera pas non plus double de ce qu'elle était d'abord.

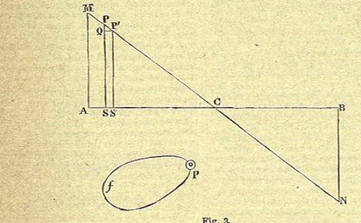

Fig. 3.

et développons ce fil suivant une ligne droite AB. Les tensions égales et contraires qui existent aux deux pôles pourront être représentées au moyen de deux perpendiculaires égales AM et BN élevées en sens opposés aux extrémités de la droite AB. Cela posé, Ohm admet que, de A en C et de B en C, les tensions électriques vont en diminuant suivant une progression arithmétique décroissante, en sorte que, si l'on représente la tension de chaque molécule par une ordonnée parallèle aux deux premières, les extrémités de toutes les ordonnées formeront la droite MN. On voit qu'en plaçant C, situé à égale distance des deux pôles, la tension est nulle.

Maintenant considérons la différence de tension de deux tranches SS' situées à une distance infiniment petite l'une de l'autre. Les ordonnées étant représentées par les deux droites SP, S'P', leur différence se trouve figurée par la droite PQ, que Ohm appelle la *chute électrique*, lorsque $SS' = 1$. Alors, bien que les tensions varient, la chute électrique est constante. Il s'agit de la calculer.

Les deux triangles semblables PQP' et MAC donnent

$$\frac{PQ}{QP'} = \frac{AM}{AC}.$$

de la section S et de sa conductibilité C; c'est-à-dire que l'on a

$$R = \frac{L}{SC}.$$

Donc

$$I = \frac{E}{R}.$$

Telle est, d'après Ohm, la formule de la loi fondamentale de la pile.

Pour faire entrer dans la formule tous les éléments du conducteur, longueur, section, conductibilité, prenons-la sous sa forme (2), et nous allons en déduire toutes les lois de l'intensité des *courants* que l'expérience a plus tard confirmées. Soit donc

$$I = SC\frac{E}{L}.$$

Supposons que l'on fasse varier seulement la longueur du circuit, on aura

$$I' = SC\frac{E}{L'}.$$

Donc

$$\frac{I}{I'} = \frac{L'}{L}.$$

Par conséquent, toutes choses égales d'ailleurs, les *intensités des courants sont en raison inverse des longueurs qu'ils parcourent.*

On trouverait de même qu'en faisant varier seulement les sections *les intensités sont proportionnelles aux sections des conducteurs parcourus.*

Enfin si les conducteurs sont formés de fils égaux en longueur et en section, mais composés de matières différentes, et, par conséquent, doués de conductibilités inégales, *les intensités sont proportionnelles aux coefficients de conductibilité.*

Si à ces trois énoncés on ajoute celui-ci : *L'intensité du courant est la même dans toute l'étendue d'un circuit homogène*, on a les quatre lois relatives à l'intensité des *courants.*

Lorsque deux fils, différents par leur longueur, leur section et leur conductibilité, sont joints aux deux extrémités d'un même couple, les intensités sont

$$I = E\frac{SC}{L}, \quad I' = E\frac{S'C'}{L'}.$$

Mais si les deux fils sont tels que l'on ait

$$\frac{SC}{L} = \frac{S'C'}{L'},$$

les intensités I et I' sont égales, et alors les conducteurs sont dits *équivalents.*

Si dans l'égalité

$$\frac{SC}{L} = \frac{S'C'}{L'},$$

on pose $S' = 1$, $C' = 1$, $L' = R$, il vient

$$\frac{SC}{L} = \frac{1}{R}.$$

Cela veut dire qu'on peut toujours remplacer un fil quelconque, déterminé de conductibilité, de longueur et de section, par un autre dont la conductibilité et la section seraient égales à l'unité, mais dont la longueur R serait égale à $\frac{L}{CS}$. R se nomme alors la *longueur réduite* du conducteur et représente la *résistance* du fil métallique. Mais à cette résistance il faut, dans les piles hydro-électriques, ajouter la résistance *r* du liquide. Dans ce cas, la résistance du circuit total est $R + r$, et la formule de Ohm devient

$$I = \frac{E}{R + r}.$$

Ce sont toutes ces mêmes formules que M. Pouillet, sans les connaître, a trouvées par de nombreuses expériences, au moyen de piles thermo-électriques et de piles hydro-électriques, dans lesquelles il faisait varier successivement la longueur, la section et la nature du métal conducteur, ainsi que le liquide.

Dans la formule $I = \frac{E}{R + r}$, E représente la force électro-motrice, et *r* la résistance d'un seule couple de la pile. Mais considérons, par exemple, le cas d'une pile formée de *n* couples à action constante. Ohm admet que chaque couple produit un *courant* qui traverse la pile, comme s'il était seul. Le premier couple possède une force électro-motrice E_1 et une résistance r_1; le second couple possède une force électro-motrice E_2 et une résistance r_2, etc.; de sorte que la résistance totale de tout le circuit est égale à la résistance R du conducteur, augmentée de la somme des résistances des éléments. Ainsi l'intensité du *courant* engendré par le premier couple sera

$$I_1 = \frac{E_1}{R + r_1 + r_2 + r_3 + \ldots}.$$

Le *courant* engendré par le deuxième couple traversera le même circuit, et donnera de même

$$I_2 = \frac{E_2}{R + r_1 + r_2 + r_3 + \ldots}.$$

Ainsi de chaque *courant*. La somme de ces *n* *courants*, dirigés dans le même sens, sera donc

$$I = \frac{E_1 + E_2 + E_3 + \ldots + E_n}{R + r_1 + r_2 + r_3 + \ldots + r_n} = \frac{nE}{R + nr}.$$

Cette formule, qui représente la solution générale de l'intensité d'un *courant* fourni par une pile quelconque, exprime que *l'intensité du courant est proportionnelle à la somme des forces électro-motrices des couples, et en raison inverse de la résistance totale du circuit, en y comprenant la pile.* Elle a encore été directement vérifiée par M. Pouillet, avec une pile de Daniell à six éléments.

Cette formule peut s'écrire

$$I = \frac{E}{\frac{R}{n} + r},$$

et l'on voit que :

1° L'intensité du *courant* augmente avec le nombre *n* des couples.

2° Si $R = 0$, auquel cas la résistance du circuit extérieur est nulle, la formule devient

$$I = \frac{E}{r},$$

et n'exprime plus alors que l'intensité d'un seul couple.

3° I diminue à mesure que R augmente, à moins que *n* n'augmente aussi en même temps. Par conséquent, plus la résistance à vaincre est grande, plus il faut employer de couples, etc.

— *Courants complexes.* Les pôles d'un couple sont réunis par plusieurs fils successifs, de nature, de section et de longueur différentes; le *courant* qui traverse un tel conducteur est dit *complexe.* Pour en calculer l'intensité, on remplace chaque fil par sa *longueur réduite* (v. plus haut), après quoi le circuit est considéré comme composé d'une suite de conducteurs ayant même section, même conductibilité, et pour longueur totale la somme des longueurs réduites. On a ainsi

$$I = \frac{E}{\frac{L}{CS} + \frac{L'}{C'S'} + \frac{L''}{C''S''} + \ldots}.$$

— *Courants dérivés.* Etant donné un fil métallique parcouru par un *courant*, si l'on joint deux points de ce fil par un autre conducteur, la partie du *courant* qui circule dans ce conducteur est dite *courant dérivé.*

— *Courant propre de la grenouille.* On a appelé ainsi le *courant* fourni par l'électricité qui se dégage lorsqu'on met en contact les muscles d'une grenouille dépouillée avec ses nerfs. (V. GALVANISME.) On sait que ce *courant* a été découvert, en 1780, par Galvani, qui en plaçait la source dans les nerfs de l'animal, mais qu'il fut autrement expliqué par Volta, qui l'attribuait au contact de deux métaux, communiquant ensemble par l'intermédiaire de la grenouille dépouillée. La théorie de Galvani était donc abandonnée, lorsqu'elle fut reprise, en 1797, par Nobili, et plus tard par Matteucci. Ces deux physiciens, par des expériences nombreuses et délicates, mirent hors de doute l'existence du *courant propre de la grenouille.* Mais ils auraient dû le baptiser d'un autre nom, car ce *courant* n'est pas *propre* à la grenouille; on le retrouve en répétant sur d'autres animaux les expériences de Galvani.

— *Courant musculaire.* Mais Matteucci a fait voir qu'il peut y avoir *courant* électrique sans l'intervention des nerfs. Un muscle suffit. L'intérieur du muscle donne de l'électricité positive; l'extérieur donne de l'électricité négative. Dans ce cas, l'intérieur du muscle joue le même rôle que les nerfs, qui, eux aussi, donnent du fluide positif. Le *courant musculaire* a été constaté dans plusieurs animaux : oiseaux, lapins, brebis, etc. Il a été l'objet d'expériences nombreuses et d'études variées de la part de M. du Bois-Reymond, qui a, en outre, reconnu que les nerfs, pendant leur vitalité, peuvent donner un *courant* dirigé, dans le réomètre, d'un point de la surface latérale à un point de la surface incisée transversalement.

On trouvera exposées au mot ÉLECTRICITÉ (sources d') les diverses explications de ces *courants*, dont le plus singulier est celui qui est produit par la seule contraction du bras humain. Il est probable que, sous la seule influence des phénomènes calorifiques et chimiques qui s'accomplissent dans la masse des organes vivants, il se produit des *courants* d'électricité allant des nerfs aux muscles, et, dans chaque muscle ou dans chaque nerf, allant de l'intérieur à l'extérieur; et qu'ainsi la théorie de Galvani mérite d'être restaurée à côté de celle de Volta, devant laquelle elle avait pendant longtemps disparu.

— *Effets des courants.* Les *courants* voltaïques peuvent produire, suivant les substances qu'ils traversent, des effets variés que l'on a rangés sous quatre titres : *Effets physiologiques, Effets physiques, Effets chimiques, Effets magnétiques.* Nous allons en résumer les phénomènes essentiels, nous réservant d'offrir plus de détails théoriques au mot ÉLECTRICITÉ DYNAMIQUE.

1° *Effets physiologiques.* Le récit de la fameuse expérience de Galvani, en excitant une vive curiosité, suggéra l'idée de soumettre à l'action du *courant* électrique d'autres corps morts que des cadavres de grenouilles. De Humboldt prit une linotte qui était sur le point d'expirer. Il lui plaça dans le bec une petite lame de zinc, et dans le rectum un petit tuyau d'argent; puis il fit communiquer les deux métaux par un fil de fer. Au moment du contact, l'oiseau rouvrit